



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2016

L'an deux-mille seize le 4 août, le Conseil municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, HECQUET, RAVELLI, RECORDON,, et Mesdames BEL, FORËT et FOUCHET.

*Absent et excusé: Monsieur DUJARDIN, donne pouvoir à Madame FOUCHET
Monsieur VILLIERS.*

Secrétaire de séance: Monsieur LEFEVRE.

La séance est ouverte à 20h10.

I- Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 16 juin et du 20 juillet 2016

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 juin 2016 est validé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 juillet 2016 est validé à l'unanimité moins une voix (abstention).

Il est précisé que les derniers PV validés font l'objet d'un affichage public. Ils sont également sur le site internet de la mairie.

Madame Fouchet signale l'absence de publication des comptes-rendus de 2015.

II- Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)-2^{ème} campagne

Une première demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a été réalisée au printemps dernier. Elle concernait:

- la réfection de la toiture de l'ancienne perception
- la réfection de la toiture d'Asquins (dossier technique à compléter)
- la signalétique.

Une seconde demande doit être réalisée avant le 31 août 2016 pour :

L'étude en vue de l'aménagement des espaces publics : le lancement de l'appel d'offres a permis de recueillir quatre candidatures.

Monsieur Hecquet précise que Monsieur BODO, directeur du service de Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) déconseille de s'engager au-delà d'une somme de 60.000 € et considère qu'il est intéressant de prolonger la négociation de manière à obtenir davantage de propositions. Cependant, un appel d'offre infructueux entraînerait obligatoirement un report de la demande de dotation à l'année suivante.

Madame FOUCHET fait remarquer que ce dossier a été très investi dès janvier 2015, et qu'il est important d'impliquer ensemble les pouvoirs publics de manière à avancer dans les démarches.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2016

Monsieur BARBIEUX rappelle que le but à ce jour est de l'autoriser à demander des subventions DETR pour un montant maximal qui pourrait être à hauteur de 90.000 €, ce qui laissera ensuite le temps de préciser à quel candidat sera attribué le marché. Par ailleurs, les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine interviendront nécessairement pour donner leur avis.

Monsieur DUJARDIN pose la question de savoir si le conseil des Architectes des Bâtiments de France (ABF) ne permettrait pas de clarifier la situation? Il semblerait important selon lui que, parmi les prestataires, certains aient déjà l'expérience de sites classés.

Monsieur HECQUET souligne l'importance de prendre en compte la dimension paysagère.

Les diagnostics énergétiques:

Madame Bel rappelle l'urgence de rationaliser les dépenses énergétiques des bâtiments communaux. L'octroi d'aide publique pour les travaux (TEP CV par exemple) est conditionné à la réalisation d'un audit énergétique. Sont concernés:

- mairie
- salle des fêtes
- école maternelle
- salle gothique et pièces attenantes
- plusieurs bâtiments d'habitation et bâtiments mixtes maison-habitation.(logements loués).

Le Conseil municipal procède au vote:

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : /

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

- *à hauteur de 90 000€ maximum pour une étude d'aménagement et de développement des espaces publics de la commune*
- *à hauteur de 10 000€ pour la réalisation d'un audit énergétique sur des bâtiments communaux.*

Le conseil municipal autorise également le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

III- Avis sur l'intégration dans la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan, des communes d'Arcy-sur-Cure, Bois d'Arcy et Merry-sur-Yonne

Chaque Commune de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) doit donner son avis sur cette intégration. Monsieur Barbieux précise cependant que la Commune d'Arcy-sur-Cure ne la souhaite plus.

Le conseil municipal procède aux votes:

Pour la commune de Merry-sur-Yonne:

Pour : 9 voix

Contre: /



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2016

Abstention: /

Pour la commune de Bois d'Arcy:

Pour: 9 voix

Contre: /

Abstention: /

Pour la commune d'Arcy-sur-Cure:

Pour: /

Contre: 6

Abstention: 3

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'intégration des communes de Merry-sur-Yonne et Bois d'Arcy à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM).

Le conseil municipal refuse l'intégration de la commune d'Arcy-sur-Cure à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

IV- Fusion des syndicats d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Puisaye-Forterre.

Le schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), publié le 30 mars 2016, prévoit la fusion du syndicat mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre et des syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable des régions de Toucy, de Forterre, de Bléneau, de Treigny, de la Cheuille, de Charny, de Mailly-la-Ville, d'Asnières-sous-Bois et Chamoux et de Coulanges-surYonne.

Ce regroupement de 10 syndicats est envisagé à partir du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Préfet de l'Yonne, a envoyé, pour notification, un arrêté préfectoral de projet de périmètre relatif à cette fusion.

Les comités syndicaux et les organes délibérants des membres de ces syndicats inclus dans ce projet de périmètre disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de ce courrier pour émettre un avis. A défaut de délibération dans ce délai, ces avis seront réputés favorables.

La commune de Vézelay est concernée indirectement par cette fusion en tant qu'adhérente au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), lui-même rattaché au syndicat de Puisaye-Forterre. Le sujet du SPANC fera l'objet d'une délibération ultérieure et séparée.

Monsieur Barbieux soulève la question de savoir quelle implication cette fusion pourrait avoir pour la Commune de Vézelay, et souligne le côté autoritaire de l'Etat qui impose sa volonté. Il précise également que de nombreuses communes ont refusé cette fusion. Il propose que le conseil municipal se prononce défavorablement de manière à obtenir un délai de réflexion supplémentaire.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2016

Le Conseil municipal procède au vote:

Pour : /

Contre : 6 voix

Abstention : 3 voix

Après délibération, le Conseil municipal se prononce défavorablement sur le projet de fusion des syndicats d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Puisaye-Forterre.

V- Annulation des créances à recouvrer

Ce sujet n'étant pas prêt, Monsieur le Maire en demande le report.

VI- Prise en charge de cadeaux octroyés par la Commune.

Il s'agit:

- d'un coffret pour un séjour d'un weekend (139€) offert à Madame SMAL-TREMELET, qui a assuré bénévolement durant six mois le remplacement d'une employée en arrêt maladie pour l'animation d'activités périscolaires à l'école maternelle.
- de guides touristiques en anglais (72€), offerts lors du weekend de l'Ascension aux participants à l'étape du rallye 2CV organisé par l'Association des Plus Beaux Villages de France.

Le Conseil municipal procède au vote:

Pour: 9 voix

Contre : /

Abstention: /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la prise en charge des cadeaux offerts par la Commune à Madame SMAL-TREMELET et aux participants de l'étape du rallye 2CV organisé par l'Association des Plus Beaux Villages de France.

VII- Participation des familles à la cantine scolaire pour l'année 2016-2017

Il est proposé qu'il n'y ait pas d'augmentation de ce tarif, et que le prix reste fixé à 3,25€ par repas.

La question des créances à recouvrer est également soulevée, car plusieurs familles n'ont pas payé leur facture les années précédentes.

Monsieur Barbieux propose que ces familles soient identifiées, et qu'une solution adaptée soit ensuite adoptée (courrier rédigé par la commission écoles-entretiens), en tenant compte du fait que les enfants ne doivent pas être pénalisés par les mesures qui seront prises.

Le Conseil municipal procède au vote:

Pour: 9 voix



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2016

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du prix du repas à la cantine scolaire au tarif de 3,25€ pour l'année 2016/2017.

VIII-Garderie scolaire pour l'année 2016/2017

Madame Bel, appuyée par Monsieur Barbieux propose le maintien de la garderie du soir jusqu'à 17h45, ainsi que la gratuité de ce service.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote:

Pour: 9

Contre: /

Abstention: /

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de maintenir la garderie du soir gratuitement et jusqu'à 17h45 pour les enfants scolarisés en cette année 2016/2017.

IX- Adhésion au contrat d'assurance statuaire CNP/SOFCAP

Ce contrat concerne les agents municipaux et serait renouvelé pour une durée de 4 ans.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote:

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : /

X- Principe de renouvellement d'engagement de la Commune dans le dispositif service civique.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour: 9

Contre: /

Abstention: /

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de renouvellement d'engagement de la Commune dans le dispositif de service civique.

XI – Demande d'obtention de la dénomination « Commune touristique »



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2016

Monsieur Hecquet précise qu'une délibération de juillet 2014 avait déjà autorisé le maire à demander cette dénomination. Cette délibération n'ayant jamais été enregistrée, il est proposé de réitérer cette demande.

Cette obtention permettrait :

- le travail des salariés le dimanche (dans le domaine public ou privé), ce qui n'est théoriquement possible aujourd'hui que pour les acteurs du secteur de l'hôtellerie-restauration.
- d'envisager un fonctionnement différent pour l'Office du tourisme.

Il est précisé que cette demande n'a été formulée par aucune autre commune de l'Yonne.

Après délibération, le Conseil municipal procède au vote :

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : /

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à demander au Préfet la dénomination « Commune touristique » pour la Commune de Vézelay.

XII Déclaration d'intention d'aliéner: parcelle AB 325

La Commune n'a pas de projet sur cet immeuble appartenant à Monsieur et Madame MEURISSE, situé 8, route d'Avallon à Vézelay et proposé au prix de 210.000€.

Après délibération le Conseil municipal procède au vote.

Pour : 9 voix

Contre : /

Abstention : /

Le Conseil municipal refuse à l'unanimité de faire usage de son droit de préemption sur la parcelle AB 325.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Barbieux :

-Donne plusieurs dates de rencontres prévues par la CCAVM, en vue d'échanges et d'informations concernant la mutualisation des services et l'évolution des statuts de la CCAVM, et insiste sur l'importance de la présence d'un conseiller municipal au moins lors de chacune de ces réunions.

Les dates programmées sont les 22, 28 août et 5 septembre.

Il signale également les réunions prévues concernant l'Office de tourisme intercommunal.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2016

-Rappelle l'importance de certains évènements à venir (fête mariale du 15 août, rencontres musicales de Vézelay du 18 au 21 août, marché bio le 28 août) et précise que des mesures de sécurité et de stationnement ont été prises au cours de réunions préparatoires.

Le sens de la circulation rue des Ecoles sera inversé du 12 au 28 août.

Certaines rues seront interdites à la circulation, ainsi que la place Borot.

Le stationnement sur les parkings résidents sera maintenu. Il sera interdit rue Saint-Pierre.

La population sera informée par une note d'information distribuée dans les boîtes aux lettres.

Les rencontres musicales embauchent des vigiles à cette occasion.

-La circulation a été modifiée devant la basilique, pour essai, de manière à permettre un accès plus direct vers la rue du Chapitre. Deux stationnements handicapés ont été nouvellement positionnés derrière le monument aux morts.

-Le cabinet Peyrical a été engagé pour assurer une assistance juridique à maîtrise d'ouvrage pour les travaux prévus dans la basilique.

-Un prochain conseil municipal aura lieu aux Bois de la Madeleine ;

Madame Fouchet:

-Pose la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire qu'un conseiller supplémentaire puisse participer à la commission tourisme de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) suite au décès de Monsieur Morice.

-Informe sur le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : une phase diagnostic très intéressante a ouvert des perspectives, en posant un regard analytique sur la démographie du territoire, l'intérêt de ce travail est d'y tendre au maintien des équilibres entre centre urbain et territoires ruraux.

Monsieur Hecquet:

- Donne deux dates de spectacles programmés :

6 août : théâtre dans les jardins. Le « Mariage forcé » de Molière

10 septembre : théâtre. « Les loups » d'après l'œuvre de Romain Rolland par la compagnie « Les tréteaux du monde ».

Le feu d'artifice ne pourrait-il pas être tiré à cette occasion ?

- Une visite de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) a eu lieu le matin même de manière à envisager un parcours aménagé sur la commune.

Monsieur Ravelli :

-Monsieur Mansuy, du Cabinet Perspectives de Charmont-sous-Barbuise (10) est venu faire des recouvrements dans le cadre de l'étude sur le terrain du parking du Clos, et a passé une matinée à la CCAVM pour y consulter des documents. Le géomètre est également passé pour effectuer un relevé. Une première proposition d'aménagement devrait être présentée au mois de septembre.

-L'épareuse est cassée et demande une réparation rapide.

Monsieur Lefèvre :



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2016

-La navette a repris ses trajets. 2500 personnes l'ont empruntée au mois de juillet. Son fonctionnement est bon, les batteries tiennent bien.

Madame Foret :

-Demande la transmission du devis concernant la réfection du chemin de ronde nord à l'entreprise Boujeat (BSA). Les travaux pourront commencer après l'octroi des subventions.

- Madame FORET souhaiterait également savoir ce qu'il en est de l'attribution des places de parking prévues dans le bas du village ? Monsieur Barbieux précise que ces emplacements seront prochainement disponibles pour les personnes qui en ont fait la demande, mais que se pose un problème technique pour la sortie des places, problème qui n'est pas encore résolu pour le moment.

Interventions du public :

Madame Hecquet informe sur la disparition de 3 panneaux (d'une valeur approximative de 60 à 80 €) posés à l'occasion de la fête du 14 juillet sur les grilles de la mairie. Ces panneaux avaient été réalisés par un conseil municipal d'enfants et étaient destinés aux écoles.

L'éclairage public est signalé comme étant défectueux chemin des Anes aux Bois de la Madeleine.

Madame Gobillot évoque la question de la qualité de l'eau.

Monsieur Ravelli explique que c'est uniquement un problème de turbidité : suite aux pluies diluviennes, la station demande de multiples lavages (15m³ d'eau à chaque fois pour nettoyer les filtres) ce qui ne peut pas toujours être réalisé car le niveau dans le château d'eau est trop bas, et cela entraînerait un manque d'eau et une coupure pour l'utilisateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.



VILLE DE VEZELAY

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2016

SIGNATURES

Hubert BARBIEUX	Lorant HECQUET	Gérard RAVELLI	Micheline FORET
David LEFEVRE	André VILLIERS	Monique BEL	Lionel RECORDON
Marianne FOUCHET	Emmanuel DUJARDIN		